

PROPOSITION DE LOI

visant à favoriser la pratique du sport pour tous en fonction des moyens financiers.

PRESENTEE

par Clara ANNE, Lola AUBERTIN, Mélanie AUBERTIN, Adrien BILLARD, Matis BOURBEY, Vincent BREHIN, Paul ENGUERRAND, Clarisse GALVEZ, Mailys GUILLIN, Mélina HALLARD, Camille HAMON, Laura JAULIN, Mathis JEANNETTE, Maïwenn LAVENANT, Ethan LE BIGOT, Aurianne LENGRONNE, Mattéo LEVEE, Alexia MIRAY, Nell MOORE, Hugo PELE, Marius PICQUENOT, Lucas POTIER, Gabriel PRADO, Yéléna ROPTIN, Alexandre TRANSON, Lucie TURMET

Élèves de la classe de CM2 de l'école élémentaire Jean de La Fontaine de Saint -
Contest
(Académie de Caen)

EXPOSE DES MOTIFS

MESDAMES, MESSIEURS,

Nous avons la chance de vivre en France, un pays développé.

Il existe beaucoup d'infrastructures sportives sur le territoire et de nombreux français pratiquent une activité sportive individuelle ou collective.

La France a obtenu de nombreuses médailles aux jeux olympiques de Sochi. Ces performances sportives permettent de véhiculer une bonne image de la France partout dans le monde.

La Basse Normandie organise les jeux équestres mondiaux en 2014. Ce sera l'occasion de faire connaître l'équitation dans le monde entier.

La pratique du sport est nécessaire pour garder une bonne condition physique et être en bonne santé.

Le sport peut être pratiqué pour la compétition mais avant tout pour le plaisir. Il active dans le cerveau l'hormone du plaisir et permet de se défouler. Il favorise la vie en collectivité et construit des liens d'amitié.

Nous pouvons donc voir que la pratique du sport est très importante et qu'il est nécessaire que tout le monde puisse le pratiquer et ce, dès le plus jeune âge.

Nous habitons dans le Calvados plus précisément à Caen où nous accueillons beaucoup d'activités sportives mais, malheureusement, tout le monde n'y a pas accès car les tarifs sont trop élevés. Nous aimerions que les familles aux revenus modestes puissent pratiquer le sport de leur choix à moindre coût, mais sans pour autant ruiner les clubs sportifs et les associations.

Cette loi doit permettre de renforcer l'égalité et le droit à l'éducation sportive pour tous.

PROPOSITION DE LOI

ARTICLE 1^{er}

Une fête du sport est organisée tous les trimestres partout en France. La fête est ouverte à tout le monde et dans chaque canton. Les activités sont encadrées par des professionnels.

ARTICLE 2

Une carte de réduction permet de payer les équipements sportifs en magasin pour les enfants. Pour les familles nombreuses, une aide est liée aux allocations familiales.

ARTICLE 3

Une carte découverte en libre accès permet qu'un enfant puisse essayer le sport de son choix et gratuitement pendant cinq séances d'une heure. L'équipement est prêté. Avant chaque séance l'enfant présente sa carte.

ARTICLE 4

Baisser les tarifs de manière considérable sans ruiner les finances des fédérations sportives en créant des manifestations permettant de récolter l'argent nécessaire.